

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	07 octobre 2016	Nombre de conseillers communautaires En exercice: 50 Présents : 35 Votants : 45
Date d'affichage de la convocation :	07 octobre 2016	

**Séance du 13 octobre 2016**

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le treize octobre deux mille seize à dix-neuf heures, dans la salle des Champs Blancs à Joigny, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Régine PASQUIER, M. Laurent RIOTTE, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN (arrivé à 19 H 35), Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Serge PERRIER, M. Bernard MORAINÉ, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, M. Richard ZEIGER, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. Jacques COURTAT, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, Mme Sylvie BLANC, M. Bernard DUGOURGEOT, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER

**ETAIENT ABSENTS :**

M. Michel DEFRANCE, procuration à M. Laurent RIOTTE,  
Mme Frédérique COLAS, procuration à M. Nicolas SORET,  
Mme Bernadette MONNIER, procuration à M. Mohammed BELKAID  
Mme Monique PAUTRÉ, procuration à Mme Sylvie CHEVALLIER,  
M. Yann CHANDIVERT, procuration à Mme Laurence MARCHAND,  
M. Benoit HERR, procuration à M. Bernard MORAINÉ,  
Mme Corinne BALLANTIER, procuration à M. Jacques COURTAT,  
M. Guy BOURRAS, procuration à Mme Sylvie BLANC,  
Mme Laure FARO, procuration à M. Bernard DUGOURGEOT  
Mme Catherine PICHON, procuration à Mme Catherine DECUYPER,  
M. Gérard VERGNAUD, suppléé par M. Serge PERRIER,  
M. Jean-Pierre BAUSSART, suppléé par Mme Valérie BRUSIN,  
M. Claude GRUET,  
Mme Isabelle MICHAUD,  
M. François JACQUET,  
Mme Emilie LEFORGE,  
M. Alain PETER,

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Laurence MARCHAND**Objet :** exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour la collecte des déchets – année 2017

FIN/2016/60	Conseil communautaire du 13 octobre 2016
-------------	---

**Objet : exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour la collecte des déchets – année 2017**

Vu l'article L 1521 – III – 1 du Code Général des Impôts,

Considérant que certaines entreprises font appel à un prestataire privé pour la collecte de leurs déchets,

Considérant les demandes des entreprises sollicitant l'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2017, liste ci-dessous :

Entreprises de JOIGNY	
Bricomarché – SAS JOSIAN	Parc Commercial de la Petite Ile
Roady – Sas Cyrjem	rue des Entrepreneurs
Intermarché SA Philan	Parc Commercial de la Petite Ile – Rue des Entrepreneurs
Magasin GIFI – SASU DISTRI Joigny	Route de Montargis « Les Prés Sergents »
CDM Puynesge	22 Route de Chamvres
Citroën	RN 6 Champlay
Kiabi	parc commercial de la Petite Ile
JOVIPACK (ex Sealed Air)	25 rue Valentin Privé BP 137
LIDL	Joigny 35 Rue Charles Péguy – 67200 Strasbourg / Haute-pierre
YLTEC – SCI BRYL	30 A. route de Chamvres
GUERNET	51 route de Montargis
Entreprises de SAINT JULIEN DU SAULT	
ESAT	ZI Les Manteaux
SOPREMA (ex Bricomarché)	Z.A. Les Longues Raies
SC FONCIERE et CHABRIERE (locataire SINJU) (Intermarché)	Route de Villeneuve/Yonne
Berner	14 rue Albert Berner – ZI les Manteaux

Considérant que ces sociétés ont apporté la preuve du recours à des entreprises spécialisées pour la collecte et le traitement de leurs déchets,

Vu l'exposé du Vice-Président,

**Le conseil communautaire,**

**Après avoir délibéré,**

**POUR : 43**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 2 (M. Bernard MORAINÉ et M. Benoit HERR (pouvoir à M. Bernard MORAINÉ))**

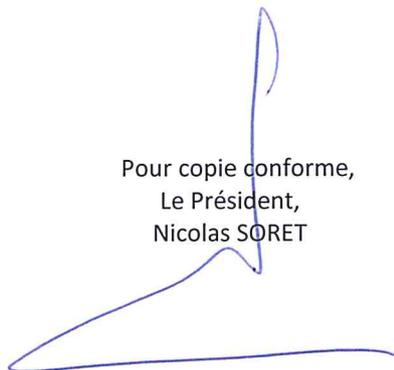
*(M. VILLAIN n'a pas pu voter, étant arrivé à 19 H 35)*

exonère de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères les entreprises précitées pour l'année 2017,

**demande** au Centre des Impôts l'application de la présente délibération,

**autorise** le président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette exonération de la TEOM.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Nicolas SORET



Date de réception  
par la Préfecture :

18/10/2015

date de publication :

18/10/2015

